

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 25 avril 2013

Lieu : à 19 h. 30 en sa salle

Présidence : M. René Ansermet

Le Président, M. René Ansermet, remercie les conseillères et conseillers d'avoir répondu présents à cette séance et salue chacune et chacun.

Il souhaite également la bienvenue à M. le Syndic et MM. les Municipaux.

Il relève la présence d'une personne dans le public et lui souhaite la bienvenue.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée extraordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 02/2013 concernant le projet de couvert au centre du village
5. Préavis municipal N° 03/2013 concernant la rénovation de la toiture des chalets du Crêt et des Martinaux
6. Préavis municipal N° 04/2013 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

25 présents, 3 excusés, 1 absent

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de notre Assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée extraordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité**, tel que présenté.

3. Correspondance et communications

Aucune correspondance, ni communications

4. Préavis municipal N° 02/2013 concernant le projet de couvert au centre du village

M. Olivier CHESAUX, Municipal, rappelle qu'il y a plusieurs années que la SDLM avait décidé de construire ce couvert. La Municipalité aimerait réaliser ce projet, tant pour les personnes de notre village que pour nos sociétés. Bien sûr, on pourrait faire des places de parc, mais nous pensons qu'il faut garder ce lieu au centre du village comme un lieu de rencontre ou de réunion.

Concernant la forme de ce couvert, il est bien entendu que l'on pourrait la modifier.

Pour la construction, la Municipalité aimerait faire appel à des bénévoles, ce qui permettrait de faire des économies.

Le Président remercie M. Olivier CHESAUX et passe la parole au rapporteur de la Commission.

Mme Marianne CHESAUX lit le rapport de la commission qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 02/2013 concernant le projet de couvert au centre du village avec son amendement pour étudier une autre asymétrie du projet, soit une forme plus simple et traditionnelle.

Le Président remercie Mme Marianne CHESAUX et ouvre la discussion.

- M. André BACH demande s'il serait possible de prendre l'argent venant des taxes de séjour afin de payer ce couvert.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cela ne change rien. En effet, les rentrées provenant des taxes de séjour sont mises dans la trésorerie courante de la Commune et non pas stockées.

- Mme Sonia RIHS demande si le Conseil communal doit voter l'amendement proposé par la Commission.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cet amendement n'est pas très clair et que ce n'est pas un amendement au sens formel. La Municipalité va reprendre le dossier et le revoir en tenant compte des remarques faites par la Commission. Toutefois, une question se pose : doit-on revenir devant le Conseil communal ?

- Mme Marianne CHESAUX, au nom de la Commission, souhaiterait un couvert traditionnel plus simple mais pas à 4 pans.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, informe que le plan présenté n'est pas juste.

- M. Cyril CASSE constate qu'effectivement il semble que ce couvert ne sera pas carré et qu'il est difficile avec le plan présenté de se faire une idée très précise de sa forme finale.

Le Président, désireux de mettre fin à ces discussions, aimerait faire une proposition. La Municipalité va revoir ce projet et faire un plan exact, plan qui sera soumis à la Commission chargée de l'étude de ce projet.

Le Président demande aux Conseillères et Conseillers s'ils sont d'accord avec cette proposition ?

Le Conseil communal accepte cette proposition avec une abstention.

Le Président, constatant que notre Conseil communal est jeune, aimerait avoir un droit de regard sur l'avenir. Nous allons réaliser un couvert dans une place de jeux non conforme et notre village manque de places de parc. Le Président reviendra sur ce sujet dans les divers.

- Mme Camille PIGNAT entend que la place de jeux n'est pas conforme. Ne pourrait-on pas, si le montant de la réalisation du couvert n'atteint pas le montant préavisé, utiliser la différence pour mettre en conformité cette place de jeux.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond non car il n'y a pas de vase communicant. On pourra résoudre ce problème soit par mise en conformité ou par un autre préavis.

- Mme Yvette ANSERMET propose de faire la place de jeux sur le terrain de sport

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 02/2013

- *vu le préavis municipal N° 02/2013 du 14 février 2013 concernant le projet de couvert au centre du village*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'approuver**, à une grande majorité et avec son amendement, la construction d'un couvert
- **d'autoriser** la dépense maximale de Fr. 52'000.--.

5. Préavis municipal N° 03/2013 concernant la rénovation de la toiture des chalets du Crêt et des Martinaux
--

M. Olivier CHESAUX, Municipal, rappelle que le Chalet du Crêt est occupé par la FSG et celui des Martinaux par le Ski-Club. Les toits de ces deux chalets coulent et cela fait depuis de nombreuses années que l'on répare tant bien que mal mais maintenant cela n'est plus possible.

M. Olivier CHESAUX présente un échantillon du matériau qui sera utilisé.

Le Président remercie M. Olivier CHESAUX et passe la parole au rapporteur de la Commission.

Mme Camille PIGNAT lit le rapport de la commission qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 03/2013 concernant la rénovation de la toiture des chalets du Crêt et des Martinaux.

Le Président remercie Mme Camille PIGNAT et ouvre la discussion.

- M. Pascal HEITZ demande s'il serait possible de rehausser le toit du chalet des Martinaux de quelques centimètres.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que cela serait du luxe car le coût serait bien trop élevé.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que cette possibilité avait été discutée mais après réflexion, il a été décidé que le Chalet des Martinaux devait rester tel qu'il avait été construit ne sachant pas où les aménagements allaient nous mener

- M. Pierre-Alain CHESAUX demande si les sorties de secours sont en ordre selon la loi

M. Olivier CHESAUX, Municipal, prend note de cette demande et va étudier cela avec précision.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 03/2013

- *vu le préavis municipal N° 03/2013 du 25 février 2013 concernant la rénovation de la toiture des chalets du Crêt et des Martinaux,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'approuver**, à l'unanimité, la rénovation de la toiture des chalets du Crêt et des Martinaux,
- **d'autoriser** les dépenses figurant dans les devis présentés dans le préavis.

6. Préavis municipal N° 04/2013 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex

M. Mario DA SILVA, Municipal, constate que le problème n'est pas simple. Pour cela il nous présente l'historique de ce dossier avec diaporamas.

Le Président remercie M. Mario DA SILVA et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Norbert PONNAZ lit le rapport de la commission qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal N° 04/2013 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex ainsi que les modalités de financement, notamment la conclusion d'un emprunt à hauteur de Fr. 1'000'000.-- à imputer sur le compte d'exploitation du service des eaux.

Le Président remercie M. Norbert PONNAZ et ouvre la discussion.

- M. André BACH pose la question de l'Usine et le projet Lavey+. La conduite de Bex à Plambuit doit apporter l'eau pour tout le village durant les travaux. Ne pourrait-on pas demander une participation plus grande à Lavey+

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond que la Municipalité s'est approchée du bureau d'ingénieur et la répartition est tout-à-fait correcte.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, sait qu'il y a toute une historique entre Lavey et l'Usine électrique. Toutefois l'agrandissement de la centrale hydroélectrique ne doit pas faire de notre commune un empêchement mais bien un pacificateur. Quant à la perte de la source du Terreau de Moulin, la probabilité est infime selon l'étude faite. La clé de répartition nous paraît juste.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 04/2013

- *vu le préavis municipal N° 04/2013 du 22 mars 2013 concernant la mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'autoriser, à l'unanimité**, la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif à la route du Stand et d'adduction d'eau potable de la route du Stand jusqu'au réseau bellerin, conformément au descriptif mentionné dans le présent préavis,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de Fr. 2'458'300.--,
- **de financer** ce montant de la manière suivante :

- Participation du projet Lavey+	Fr. 750'220.--
- Subvention de l'ECA de l'ordre de 28%	Fr. 387'800.--
- Conclusion d'un emprunt	Fr. 1'000'000.--
- Prélèvement sur la trésorerie courante	Fr. 320'280.--
- **d'amortir** l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1^{ère} fois en 2015), conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

7. Communications de la Municipalité

- Mme Camille PIGNAT demande ce qu'il en est de la taxe au sac.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la nécessité d'avoir une déchetterie est réelle. Toutefois la commune de St-Maurice n'a pas encore répondu d'une manière précise quant aux bases d'une nouvelle collaboration pour l'utilisation de la déchetterie. Nous avons donc pensé judicieux d'attendre. En temps voulu, les informations seront transmises à toute la population.

12 novembre 2012 – Département des infrastructures, parcelle N° 482 « Les Longets »

- M. Cyril CASSE demande des explications à ce sujet.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il s'agit d'une parcelle se trouvant au Front Bastionné appartenant à l'Etat de Vaud et remis à la Commune de Lavey contre une unique contribution financière de Fr. 500.--.

- 10 décembre 2012 – Les Bains de Lavey SA, approbation de l'arrêté d'imposition

- M. Serge BOCHATAY demande ce qu'il en est à ce sujet

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il y a eu un recours contre cette imposition. La Cour constitutionnelle devrait rendre leur rapport dans le courant du 1^{er} semestre 2013. Nous sommes donc dans l'attente.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que, suite au préavis accepté concernant les travaux de réaménagement de l'ancien local de poste pour un montant maximum de Fr. 50'000.--, les travaux ont débuté. En effet dès le 1^{er} juin 2013, ce local sera loué en vue d'y abriter un cabinet de physiothérapie-ergothérapie.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition.

9. Divers

- M. Serge BOCHATAY demande si la Municipalité s'est occupé de l'ancienne décharge dans la forêt de Plambuit

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que le nettoyage va se faire.

- M. André BACH demande où en est la mise à l'enquête concernant Lavey+

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité est très contente d'avoir mandaté un bureau d'ingénieur concernant ce dossier. En effet, il s'agit d'un dossier très important. Le délai légal de la mise à l'enquête est terminé. Toutefois il y a eu des oppositions et pour cela tous les services de l'Etat de Vaud doivent être consultés. Cela prend du temps avant de pouvoir lever ces oppositions.

- Mme Yvette ANSERMET demande combien de candélabres sont prévus sur la route de Plambuit et quel genre de candélabres seront posés.

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond que pour l'instant rien n'a encore été décidé concernant le nombre de candélabres. Pour ce qui est du genre de candélabres, ce sera selon la nouvelle technologie avec éclairage de la route.

- Mme Yvette ANSERMET demande s'il serait possible de mettre des bancs à Tovert

La Municipalité en prend note.

- Mme Trudy TANNER demande les dates prévues pour la rénovation de la toiture des chalets du Crêt et des Martinaux

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond qu'il faut attendre la fonte de la neige mais probablement début juin.

- Le Président revient sur sa proposition concernant un droit de regard vers l'avenir de notre Commune. Il propose de nommer une commission élargie pour étudier l'aménagement du centre du village, le problème de parking, peut-être une nouvelle place de jeux et éventuellement d'autres sujets. Cette commission devrait fonctionner d'entente avec la Municipalité. Il est bien entendu que cette commission ne va pas pouvoir tout résoudre.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, trouve le bien-fondé de cette initiative bonne mais on pourrait encore élargir le sujet par exemple sur le plan d'affectation du village ou autres.

- Mme Camille PIGNAT se demande si la Municipalité ne devrait pas consulter un bureau d'étude.
- M. Norbert PONNAZ pense que les deux sont nécessaires, soit une commission et un bureau d'étude
- M. Carlos BAUVERD demande de ne pas oublier Morcles.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, pense que l'étude doit être faite d'une manière globale car il est difficile de voir avec un bureau d'étude, coup par coup. L'idée serait d'arriver à avoir une opinion très large avec une ligne de conduite très précise.

Le Président pose la question suivante aux conseillères et aux conseillers :

- Etes-vous d'accord avec la proposition de nommer une commission pour étudier l'aménagement du centre du village, le problème de parking, place de jeux ou autres et que le bureau du Conseil vienne lors du prochain conseil communal avec la formation de cette commission ?

Les Conseillères et les Conseillers acceptent avec une abstention.

- M. Claude ROUGE constate que le problème de parcage des Archers sur la route de Plambuit n'est toujours pas réglé.

La Municipalité en prend note.

- M. Johnny CHESAUX propose qu'une clé du portail leur soit donnée afin de se parquer dans la ligne de tir.

Le Président remercie chacune et chacun ainsi que la Municipalité.

10. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 21 h 00

Adopté en séance ordinaire du 6 juin 2013

Le Président :

La Secrétaire :

René Ansermet

Monique Balet

